



## Fiche cadre n°16 Développer les cordées de la réussite

**Ambition 3 du projet académique** Développer l'ambition scolaire.  
**Objectif 6 du projet académique** Participer au service d'orientation « orientation pour tous ».

Comité opérationnel de programme (Cop) : enseignement supérieur (150).  
Action inscrite au Cop enseignement scolaire :  oui  non

### Pilotes de l'action

Sylvie Hauchecorne (CSAIO), Alexandra Meneux (réfèrent académique), Sarah Roux-Perinet (coordinatrice académique action pédagogique et éducative, IA-IPR).

### Objectif de l'action

Promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Rappel BO : « Aider les élèves, notamment ceux qui sont issus de familles modestes et scolarisés dans des établissements situés en banlieue ou en zone rurale, à lever les obstacles psychologiques ou culturels qui les font trop souvent renoncer à s'engager dans la voie des études longues, alors qu'ils en ont par ailleurs les capacités ».

### Public visé

Collégiens, lycéens de quartiers prioritaires ou de zones rurales ayant les mêmes problématiques.

### Modalités de l'action

Groupe de pilotage académique CSAIO, Adjointe CSAIO, coordinatrice académique action pédagogique et éducative ayant pour vocation de :

- > aider à la constitution de partenariats entre enseignement supérieur et établissements du secondaire,
- > définir une procédure commune avec les IEN-IO, directeurs de CIO,
- > fournir l'aide et le suivi pour la validation des conventions entre les établissements « têtes de cordées et établissement sources »,
- > répartir les dotations du ministère de l'enseignement supérieur entre les cordées,
- > réunir les chefs d'établissement impliqués dans les cordées pour mutualiser les « bonnes pratiques » des différentes cordées en matière tutorat, d'accompagnement scolaire et culturel des élèves,
- > effectuer un suivi des cordées en place,
- > diffuser l'information, réunions, stands dans les forums etc pour favoriser de nouvelles cordées.

Partenaires : universités (inclus IUT et écoles polytech), écoles d'ingénieurs et école d'arts.

Les représentants du préfet de région et des préfets de départements au titre de l'agence nationale pour l'égalité des chances et la cohésion sociale pour le financement des élèves relevant des 215 quartiers prioritaires définis par la politique de la ville.

## Évaluation

### **Indicateurs de fonctionnement**

Nombre de tuteurs.

Proportion de cordées à vocation scientifique.

Proportion de cordées à vocation sciences humaines.

### **Indicateurs de résultats**

Nombre de cordées.

Nombre d'établissements impliqués.

Nombre d'élèves bénéficiaires.

Part des élèves bénéficiaires poursuivant des études supérieures.

Projet